

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 19 MAI 2022

Le 19 mai 2022 à 20 h 00, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Faux-Vésigneul, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 13 mai 2022.

Nombre de délégués :		Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Ludovic JACOB, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Jean-Christophe MANGEART, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.
- en exercice	44	Étaient représentés : Carole CHOSROES par Milène ADNET (pouvoir), Marc DEFORGE par Eric VETU (pouvoir), Célia DUVAL par Milène ADNET (pouvoir), Daniel HERBILLON par André MELLIER (pouvoir), Etienne HERISSANT par Pascal VANSANTBERGHE (pouvoir), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), René SCHULLER par Françoise DROUIN (pouvoir).
- présents	31	
- représentés ou ayant donné pouvoir	8	
- votants	39	
- ont voté pour	39	
- ont voté contre	0	Absents : Gérard ACOSTA (excusé), Anne BRAZE, Hubert FERRAND (excusé), Jean-Marie ROSSIGNON (excusé), Murielle STEPHAN (excusée)
- se sont abstenus	0	

DÉLIBÉRATION
N° 1174-2022

OBJET :
Budget annexe
EAU REGIE
Budget primitif 2022

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme Freddy MELLET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1, L. 1612-2, L. 1612-4, L. 1612-6, L. 1612-8,

Entendu la présentation du budget primitif du budget annexe de l'eau en régie par M. le Président.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

ADOpte le budget primitif 2022 du budget annexe de l'eau en régie présenté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 970,33 €	138 071,07 €
Section d'investissement	67 258,56 €	67 258,56 €

La section de fonctionnement faisant apparaître un suréquilibre de 135 100,74 €.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2022.05.23 13:47:24 +0200
Ref:20220520_155203_1-1-O
Signature numérique
le Président